



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **22/03/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : RECONDUCTION ET ADHESION 2018
 INITIATIVE PAYS CATALAN**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Certifié exécutoire

Absent:

A.DOUTRES (Caixas)
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 N.MON (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)

Publié ou Notifié

le

Madame Nadine CRUCQ est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

INITIATIVE PAYS CATALAN : RECONDUCTION DE PARTENARIAT ET CONTRIBUTION :

VU les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

VU la délibération n°05/2017 approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la requête adressée aux EPCI du territoire, par la Structure départementale « Initiale Pays Catalan ».

Il en **RAPPELLE** l'objet, et **PRECISE** que cette structure appartient à un pôle national, ayant en charge l'accompagnement technique et financier de porteurs de projet sur l'ensemble du territoire départemental. Elle est financée par l'Etat, la Région, et le Département des Pyrénées Orientales pour la cellule de notre département.

Il **RAPPELLE** le positionnement favorable du Conseil Communautaire en date du 9 Mars 2017, approuvant la collaboration de la Communauté à la structure départementale portant ce projet ,

et **RAPPELLE** que la Communauté a contribué au soutien de la structure par la cotisation annuelle fixée en 2017 à 1500€, permettant de maintenir son champ de compétence et son niveau d'intervention auprès des porteurs de projets.

Le Président **INDIQUE** que la Communauté a été sollicitée pour le renouvellement de l'adhésion et du montant de la contribution dans les mêmes proportions.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTÉ le renouvellement du soutien à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

FIXE le montant de la contribution annuelle à 1500€/an, étant entendu qu'elle fera l'objet d'un nouveau vote pour les années à venir ,

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à un engagement de la Communauté de Communes des Aspres auprès de cette entité afin d'accompagner les porteurs de projets professionnels à l'échelle locale et territoriale,

DECIDE d'inscrire la ligne budgétaire associée au budget 2018 lorsqu'il proposé au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180329-51-18InitPC-DE

Le Président,

Accusé certifié exécutoire

René OLIVE

Réception par le préfet : 04/04/2018